KNAUF INSULATION

BANDE DE RIVE

Laine de roche

EN 13162/MW EN 13162 T6-DS(70,-)-SD30-CP3

BANDE DE RIVE

Bandes de bordure en laine de roche, découpées sur mesure à base de panneaux d'isolation acoustique en laine de roche. Incombustibles, isolants acoustique et thermique, hydrofuges, stables en dimension et résistants au vieillissement.

Highlights

- Bande de rive en laine de roche

Build on us.

BANDE DE RIVE

Domaines d'application

Bandes de bordure pour le découplage acoustique des chapes flottantes des éléments ascendants. Support de poutre pour les planchers flottants en bois.

Application

Prière de se référer aux directives de pose respectives. Les normes en vigueur et les règles reconnues de la technique s'appliquent également.

Programme de livraison

Épaisseur	mm	13			
Longueur	mm	1200			
Largeur	mm	80	100	120	140

Conditionnement : paquets de panneaux resp. emballage grand format (paquets de panneaux sur palette perdue). Emballage : film rétractable. La commercialisation se fait par des revendeurs spécialisés.

Caractéristiques techniques

Spécifications	Symboles	Description / Données	Unité	Norme
Comportement au feu	Euroclass	A1	–	EN 13501-1
Point de fusion de la laine de roche	–	> 1000	°C	DIN 4102
Masse volumique env.	ρ	65	kg/m³	EN 1602
Rigidité dynamique	s'	≤ 30	MN/m³	EN 13162
Compressibilité	c	CP3	mm	EN 13162
Coefficient de résistance de diffusion de vapeur	μ	1	–	EN 13162
Capacité thermique spécifique	Cp	1030	J/(KgK)	EN 12524
Valeur nominale de conductivité thermique	λ_D	0,034	W/mK	EN 13162
Épaisseur	d	13	mm	–
Valeur nominale de la résistance thermique	R_D	0,35	m²K/W	EN 13162

Les caractéristiques de cette fiche technique correspondent à l'état de nos connaissances et à nos expériences à l'heure actuelle. Les connaissances et l'expérience ne cessent d'évoluer. Veillez à toujours utiliser la dernière édition de cette fiche technique. La description des applications du produit peut ne pas tenir compte de conditions spéciales et de la situation dans des cas particuliers. Vérifiez que nos produits sont adaptés à l'usage concret prévu.

Certificats

BLAUER ENGEL (ANGE BLEU)

Le label de protection de l'environnement «Blauer Engel» a été attribué à Knauf Insulation pour de nombreux matériaux isolants en laine minérale dotés de la Technologie ECOSE®, Knauf Insulation Supafil, produits d'isolation soufflés et de laine de bois Heraklith®. Ces produits ont été récompensés pour leur respect de l'environnement et leur absence de polluants.

MARQUAGE CE

En apposant le marquage «CE», un fabricant de l'Union européenne déclare qu'un produit donné satisfait aux exigences applicables définies dans les normes d'harmonisation correspondantes et que cela a été prouvé par la procédure d'évaluation de la conformité appropriée. Le marquage CE garantit que les produits étiquetés peuvent être commercialisés sans restriction dans l'UE (ou l'EEE) et garantit au consommateur une protection uniforme dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Le marquage CE n'est pas une preuve de qualité ni un label de qualité.

LABEL DE QUALITÉ RAL

Les matériaux isolants Knauf Insulation portant le label de qualité RAL, convainquent par leurs excellentes propriétés de protection contre la chaleur, le son et les incendies. Ils sont inoffensifs pour la santé et conformes à la directive européenne 97/69 de la Commission européenne. La laine minérale est fabriquée d'après des matières premières durables et constitue un produit de qualité respectueux de l'environnement, économique et sans danger pour une large gamme d'applications.

CERTIFICAT EUCEB

Tous les produits en laine minérale distribués par Knauf Insulation se composent de fibres non classées et sont certifiés par l'EUCEB. EUCEB (European Certification Board for Mineal Wool Products) est une initiative volontaire de l'industrie de la laine minérale. ll s'agit d'un organisme de certification indépendant qui veille à ce que les produits soient fabriqués à partir de fibres répondant aux critères de cancérogénicité selon la note Q de la directive européenne 97/69 / CE et du règlement (CE) 1272/2008.

KEYMARK

KEYMARK est un label de qualité volontaire pour les produits en laine de verre et en laine de roche. Le label KEYMARK indique clairement qu'un matériau de construction en laine minérale est soumis à une surveillance externe et répond aux exigences les plus élevées. Toutes les propriétés déclarées sont régulièrement contrôlées selon des règles strictes. Le label KEYMARK est attribué par des instituts indépendants et accrédités pour le compte du CEN et de DIN CERTCO.

Resulation notre système de reprise

Élimination de la laine de verre, de la laine de roche et du Tektalan de Knauf Insulation

Les matériaux isolants minéraux non biodégradables, tels que la laine de verre, la laine de roche et le Tektalan, doivent être éliminés de manière appropriée. Knauf Insulation propose un service de reprise des chutes de panneaux de laine de verre, de laine de roche et de Tektalan.

Exigences relatives au contenu des BigBags de Knauf Insulation

Recyclez vos déchets d'isolants avec Knauf Insulation : c'est rapide, simple et durable! Nous acceptons uniquement la laine de verre, la laine de roche et le Tektalan triés par type et conditionnés dans nos BigBags spécialement prévus à cet effet, avec des scellés visibles, exempts de contrecollage, de revêtement et de salissures.

Enlèvement gratuit en magasin spécialisé ou sur chantier

Dès que vous avez collecté 5 grands ou 10 petits BigBags, nous enlevons gratuitement le matériau soit chez le revendeur spécialisé, soit directement sur le chantier grâce à notre service d'enlèvement. Le prix d'achat des BigBags couvre les frais de reprise. L'enlèvement est assuré dans un délai d'une semaine ouvrable.

Reprise des palettes à usage unique

Restitution des palettes à usage unique Knauf

Knauf Insulation propose une solution durable pour la réutilisation des palettes à usage unique. Ces dernières sont directement collectées sur votre chantier, traitées et réintégrées dans le cycle d'utilisation. Ainsi, nous réduisons ensemble la consommation de bois, diminuons les émissions de CO^2 et minimisons les déchets.

Remarque

- **Quantité minimale** : Au moins **15 palettes** doivent être prêtes à être enlevées par lieu de chargement.
- **Empilage correct** : Les palettes doivent être correctement empilées et prêtes à être transportées.
- **Accès au chantier** : Un accès libre ainsi qu'un accès sans problème aux palettes stockées doivent être garantis.
- **Palettes acceptées** : Seules les **palettes à usage unique de Knauf Insulation** sont reprises (indépendamment de la technologie utilisée).
- **Critères d'exclusion** : **Les palettes défectueuses ou qui ne sont plus empilables, les palettes très sales ou souillées de peinture** ne sont pas reprises.

L'enlèvement des palettes est gratuit, mais doit faire l'objet d'un avis préalable et a lieu en général dans un délai d'une semaine ouvrable.

Pour cela, veuillez-vous adresser à :

Service clientèle Knauf Insulation T : +41 62 889 19 90 / Courriel : kundenservice-schweiz@knaufinsulation.com